

Le premier ministre a ensuite voulu jouer le rôle d'un Jérémie politique, et il a prédit qu'avant longtemps, les Etats-Unis seraient bouleversés par la révolution. Toutes les républiques, a-t-il dit, ont été dans le passé sujettes à des révolutions, et le même sort attend les Etats-Unis; et il s'est réjoui à la pensée que le Canada vivrait en paix au milieu de toutes ces révolutions qui anéantiraient ou, tout au moins, mettraient en danger les institutions Etats-Unis.

Les Etats-Unis ont surmonté des difficultés pénibles. Ils ont livré un combat formidable quand les deux principes irréconciliables de l'esclavage et de la liberté se sont trouvés en présence, et que l'un ou l'autre devait être anéanti; mais je ne vois pas de raisons qui peuvent faire prévoir des révolutions ou des troubles dans un avenir prochain.

Le système fédéral est le plus souple qui existe, et il n'a jamais été essayé par aucune autre nation, et les autorités les plus compétentes sont d'avis que les résultats pratiques de son fonctionnement seront de donner de la stabilité aux institutions du grand pays qui est gouverné d'après ce principe.

Je ne sais pas si nous pouvons nous réjouir d'être entièrement à l'abri de tout danger de divisions intestines. Il est vrai que nous n'avons pas encore eu de révolutions, mais nous avons tous les éléments de discorde qui peuvent faire éclater des troubles. Nous avons les embarras qui existent dans le Nord-Ouest et qui ne sont pas prêts de disparaître; nous avons la politique néfaste d'un mauvais gouvernement; nous avons le *Gerry-mander Act*, l'acte du cens électoral; nous avons les officiers reviseurs qui contrôlent virtuellement les élections du pays, et un gouvernement qui peut, pour des fins électorales, employer tous les moyens illicites.

Nous avons notre Sénat qui ne représente pas du tout le pays; nous avons des officiers-rapporteurs peu scrupuleux; nous avons la corruption. En un mot, nous avons dans les éléments politiques du Canada, toutes les matières propres à une explosion, et je ne crois pas qu'il soit sage de nous réjouir d'être exempts de tout danger et de nous permettre de faire à l'égard de nos voisins, des prédictions blessantes.

L'honorable ministre des finances a protesté contre l'expression "vils monopoles," dont s'est servi mon honorable ami, le député d'Oxford-sud (sir Richard Cartwright); mais, quand mon honorable ami a parlé des vils monopoles, il n'a pas voulu faire allusion aux personnes qui exercent les monopoles, mais bien au système lui-même—système qui a été inauguré et encouragé par le tarif de notre pays. Ce système est méprisable, et il est heureux qu'il soit sur le point de disparaître, et que la politique nationale ne puisse pas exister plus longtemps dans le Canada.

Relativement à l'attitude de nos manufacturiers, il est inutile de nier qu'ils contrôlent le gouvernement, et que celui-ci cherche aujourd'hui à s'assurer s'ils lui permettront de demander une réciprocité autre que la réciprocité dans les produits naturels. Inutile de nier cela.

Les associations manufacturières du pays contrôlent le gouvernement. Elles exercent un pouvoir dangereux, elles se retranchent derrière leur privilèges, et elles diront probablement au gouvernement que la majorité du peuple ne doit pas jouir des avantages qui résulteront du libre-échange avec les

Etats-Unis, parce que vraiment, ces avantages pourront diminuer les profits de cette petite clique qui s'enrichit à même les millions du pays.

Ainsi, je le répète, les manufacturiers contrôlent le gouvernement, et mon honorable ami, en disant que leur monopole était vil, n'a rien dit de trop.

Je n'ai rien contre le manufacturier, si ce n'est que je n'aime pas à le voir jouir de privilèges exclusifs. Je désire qu'il réussisse et prospère, mais je ne veux pas qu'il soit plus privilégié que le cultivateur, le commerçant de bois, le pêcheur et le mineur. Que chacun exerce son industrie, s'appuyant sur ses propres économies, ses aptitudes, sa prévoyance, et qu'il fraye son chemin sans l'aide du gouvernement et sans recevoir des privilèges spéciaux.

Le pays, d'après moi, repoussera cette politique, par laquelle tous les grands intérêts que je viens d'indiquer deviennent tributaires de l'industrie manufacturière, lorsqu'elle lui sera soumise de nouveau et d'une manière convenable.

Pour ce qui regarde le manufacturier, les charges imposées sur le peuple par la politique adoptée dans l'intérêt de cette classe présentent un aspect particulier sur lequel je désire attirer l'attention de la chambre. L'enquête faite par les honorables Robert J. Walker, Wm. Burchard et Wm. Springer, trois hautes autorités dans les Etats-Unis, fait connaître que la taxe indirecte dans les Etats-Unis—c'est-à-dire le prix des articles destinés à la consommation intérieure haussé par suite de l'augmentation de l'impôt, par comparaison avec le coût de ces articles si aucun impôt n'existait—est dans le rapport de quatorze à cinq. C'est-à-dire, que pour chaque cinq dollars d'impôt perçus sous le régime protecteur, il y a quatorze dollars de taxe indirecte, sous forme de l'augmentation du coût des produits destinés à la consommation intérieure. D'où il suit que, pour chaque cinq dollars de droit prélevé par le gouvernement, le consommateur est tenu de payer au manufacturier une somme additionnelle de quatorze dollars. Cet état de choses est démontré par un tableau très-intéressant préparé par M. Springer. Ce dernier a choisi douze classes d'articles et il fait voir que la valeur des importations, durant une année, s'est montée à \$433,173,000, et que les droits perçus sur ces importations se sont élevés à \$194,464,000. La valeur des articles similaires fabriqués dans les Etats-Unis s'est montée à \$2,440,502,000, ce qui a donné de l'emploi à 1,327,000 ouvriers. Le montant des salaires a été de \$463,606,000 et l'augmentation du coût des articles similaires que je viens de mentionner, par suite du régime protecteur, de \$556,938,000.

De sorte que cette taxe indirecte ou cette augmentation du coût de la production représentée par le montant total des salaires payés, a été de \$93,322,000.

Si nous examinons maintenant ce que nous produisons en Canada, et si nous essayons d'arriver à une conclusion déterminant ce que nous avons à payer comme taxe indirecte, nous constatons que les charges imposées sur le peuple par les droits de douane doivent être considérées comme légères, si nous les comparons avec les charges provenant de l'augmentation du coût des produits ou de la taxe indirecte.

Depuis l'année 1881, jusqu'à l'année 1889-90, les droits de douane se sont montés à \$213,510,000. Si l'on peut s'en rapporter aux tableaux du commerce